



DÉFENSE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SSA
Comité
Technique de
Réseau

FLASH
INFO

Le 11 juin 2014 s'est tenu le Comité Technique de Réseau du Service de Santé des Armées. Plusieurs dossiers ont fait l'objet d'une intervention ferme et appuyée de la part des élus CFDT.

CTR SSA

HIA ROBERT PIQUE DE BORDEAUX – PROJET SSA 2020

Nous avons eu confirmation du futur changement de modèle de l'HIA Robert PICQUE comme cela avait été annoncé localement. Néanmoins, l'option du futur statut ne nous a pas pour autant été confirmée : ESPIC (Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif) ou ... !

Le MGI COUTANT – DCSSA/PES, responsable RH nous a fait part de rencontres régulières avec la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense (DRHMD) qui selon ses dernières nouvelles, garantirait le statut actuel des personnels civils dans le cadre d'une mise à disposition au profit de la nouvelle structure proposée de statut privé .

La **CFDT** n'est pas dupe ! Les futurs personnels recrutés dans l'avenir n'échapperont pas à la convention collective nationale n°51 !

Que les personnels du SSA ne se fassent pas d'illusion, la direction livre là l'un de ses HIA, avec en prime une liquidation organisée du statut tant fonctionnaire qu'Ouvrier de l'Etat ! L'HIA Robert PICQUE de Bordeaux est le point de départ du projet SSA 2020 pour les HIA hors plate-forme (Brest – Lyon – Metz) .

Les autres HIA (Paris – Marseille - Toulon) et structures SSA risquent fort d'être également impactées ! Personne ne sera épargné et cela ne s'arrêtera pas !

HIA LAVERAN MARSEILLE - RÉGIME DE RÉCUPÉRATION DES JOURS FÉRIÉS

La DCSSA avait décidé de mettre en place le même système pour Paris et Lyon, et l'étendre sur l'ensemble des HIA. Les élus **CFDT** CTR SSA ont dénoncé la décision récemment appliquée à Marseille de supprimer la récupération des jours fériés travaillés et vivement contesté ce mode opératoire spécial d'un prétendu dialogue social !. La **CFDT** a fermement protestée contre cette décision qui va à l'encontre des engagements pris et écrits lors des négociations RTT de 2001.

Connaissez-vous beaucoup de professions qui travaillent un jour férié pour une prime forfaitaire de 70€ quand le code du travail prévoit 100% de majoration de la journée de travail ? Au travers de cette prise de position la DCSSA se prête à un chantage et un ultimatum mal venu, adressés aux personnels qui sont tout simplement inacceptables. La **CFDT** rejette totalement ces éléments dans une période où le pouvoir d'achat dégringole !!!

La **CFDT** a menacé la DCSSA d'un risque de conflit majeur si la direction persistait dans ses positions ! La **CFDT** n'entend pas se prêter à un quelconque simulacre de dialogue qui ne vise qu'à détruire les acquis sociaux des seuls personnels civils ! Nous nous refusons de financer la réorganisation sans précédent du SSA. La DCSSA a décidé de reprendre ce dossier et de le reconsidérer !

Paris, le 18 juin 2014.

**Avec vous, la CFDT s'engage aujourd'hui,
pour la Défense de demain**